



3100 - Remarquable déduction faite par une chrétienne

question

Je suis une chrétienne très intéressée à l'Islam. Je suis en train de lire une traduction du Coran dans ma langue et je sais que la femme en règles n'est pas autorisée à toucher le Coran. Mais ceci ne s'applique pas à la traduction car elle n'est pas assimilable à l'original arabe puisqu'elle n'est pas la parole d'Allah... Est-ce que l'interdiction faite à la femme en règles de toucher au Coran s'étend à sa traduction ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Vous avez parfaitement raison et votre déduction est pertinente ; la traduction n'est pas assimilable au Coran, car elle n'en est qu'une interprétation. C'est pourquoi il est permis à la femme en période menstruelle de l'utiliser. Votre fine analyse est le fruit d'un esprit éclairé et d'une excellente capacité de réflexion. Ce qui nous donne le sentiment que vous allez bientôt vous convertir à l'Islam. Puisse Allah vous assister à faire du bien.

Commentaire : Cette question a été publiée le 13 octobre 1998. Par la suite, nous avons reçu le 2 février 1999 le message suivant :

Assalamou alaykoun,

« Il y a quelque temps, je vous ai envoyé les questions 3100 et 3313. Il me plaît de vous dire que je me suis convertie à l'Islam récemment. Alhamdou lillah. Je voulais en partager la nouvelle avec vous et vous remercier d'avoir répondu à mes questions. Puisse Allah vous récompenser.

Salutations sincères...

Nous félicitons notre chère soeur pour ce grand bienfait. Allah soit loué au début et à la fin. Le



bienfait, la grâce et la belle louange Lui reviennent.